

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 19-12-2019

Le Conseil de Communauté a validé plusieurs décisions importantes concernant le quotidien des habitants des Crêtes.

1. REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES :

L'année 2020 est l'année de mise en place effective de la redevance incitative.

Le SICOMAR (organisme qui gère les ordures ménagères sur les Crêtes et le Pays Rethélois) a pris du retard dans la distribution des bacs pucés, et de fait dans l'observation des habitudes de ramassages des bacs (l'observation sur 6 mois est obligatoire).

Il y aura donc en 2020, une seule facturation mais sur 2 modes différents au 1^{er} et 2nd semestre.

Le forfait retenu sur un an, est de 13 levées.

Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020, la redevance sera due sur la base de 4 parts fixes sans prise en compte du nombre de levées des bacs pucés.

Du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2020, la redevance due sera les 4 parts fixes et la prise en compte des levées supplémentaires au-delà de 7 levées faites ce 2nd semestre.

Vous trouverez toutes les parts fixes dans les tableaux aux pages suivantes .

Afin de bien comprendre les montants actés dans ces tableaux, il faut connaître plusieurs chiffres :

1. En 2019, les usagers ont fait baisser leurs ordures ménagères (OM), de 20 % et ils ont trié davantage leurs déchets recyclables (+ 11%)
2. Cette évolution favorable permet de baisser l'ensemble des redevances de 5 %, après une baisse de 1,5 % l'an dernier.
3. La comptabilité analytique du SICOMAR permet d'estimer les coûts suivants :
 - collecte et traitement des déchets bacs pucés : 35 € / habitant des Crêtes
 - collecte et traitement des recyclables (bacs jaunes et verres) : 15 €/hab. des Crêtes
 - déchèteries, évacuation et traitement des bennes : 25 € / hab. des Crêtes
 - Gestion administrative et facturation : 8 € par facture

Proposition de Grille pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères du 1er semestre 2020

Type Redevable	Parts Fixes				Total Parts Fixes	Rappel 2019	Evolution 2020/2019	Dégressivité
	Accès Déchèterie	Bac de Tri	Gestion Facturation	Bac Pucé				
Foyer 1 personne	12,5 €	7,50 €	4 €	18,50 €	42,50 €	44,87 €	-5,3 %	
Foyer 2 personnes	25€	15 €	4 €	38,50 € (140 L)	82,60 €	87,40 €	-5,14 %	-3 %
Foyer 3 personnes	37,50 €	22,50 €	4 €	57,50 €	121,50 €	129,04 €	-5,85 %	-4,7 %
Foyer 4 personnes	49,50 €	29,50 €	4 €	88 € (240 L)	149 €	159,85 €	-5,01 %	-12,4 %
Foyer 5 personnes	50 €	35 €	4 €	83,50 €	175 €	183,10 €	-5,70 %	-18,6 %
Foyer 6 personnes	50 €	37 €	4 €	90 € (300 L)	380 €	194,35 €	-2,24 %	-25,5 %
Foyer plus de 6 personnes	50 €	38 €	4 €	0,28 €/L (soit 184,80 € si 600 L)	(273,50 € si 600 L)			
Résidence secondaire	29 €	7,50 €	4 €	19 €	59,50 €	62,14 €	-4,8%	
Entreprises (par site collecté) avec bac pucé	14 €	7,50€	4 €	0,28 €/L	si 140L : 60 € si 240L : 91,50 € si 300L : 124,50 € si 600 L : 207 €	De 45,97 € à 94,88 € 94,88 € 125,87 €	-3,5% -2,7%	
Sans bac pucé	14 €	7,50€	4 €		25,50 €	26,71 €	-4,5 %	
Baillieux (par site collecté) Avec bac collectif	Selon nombre et composition des foyers de l'immeuble							
Avec bac individuel Avec sacs prépayés	0,28€/L							
	Comme pour les foyers selon le nombre de personne							
Collectivités par équipement collecté avec bac pucé	7,50 €	7,50 €	4 €	Si 140 L : 12 € Si 240 L : 20 € Si 300 L : 30 € Si 600 L : 55 €	Si 140L : 31 € si 240 L : 39 € si 300 L : 49€ Si 600 L : 75 €			
sans bac pucé	7,50 €	7,50 €	4 €		19 €			

Proposition de Grille pour la Redevance Incitative du second semestre 2020

Type Redevable	Parts Fixes				Total Parts Fixes	Rappel 2019	Evolution 2020/2019	Dégressivité
	Accès Déchèterie	Bac de Tri	Gestion Facturation	Bac Pucé				
Foyer 1 personne	12.5 €	7.50 €	4 €	18.50 € pour 7 levés	42.50 €	44.87 €	-5,3 %	
Foyer 2 personnes	25€	15 €	4 €	38.50 € (140 L) pour 7 levés	82.50 €	87.49 €	-5,14 %	-3 %
Foyer 3 personnes	37.50 €	22.50 €	4 €	57.50 € pour 7 levés	121.50 €	129.04 €	-5,85 %	-4,7 %
Foyer 4 personnes	49.50 €	29.50 €	4 €	66 € (240 L) pour 7 levés	149 €	156.85 €	-5,01 %	-12,4 %
Foyer 5 personnes	50 €	35 €	4 €	83.50 € pour 7 levés	175 €	183.10 €	-5,79 %	-18,8 %
Foyer 6 personnes	50 €	37 €	4 €	99 € (360 L) Pour 7 levés	380 €	194.35 €	-2,24 %	- 25,5 %
Foyer plus de 6 personnes	50 €	38 €	4 €	0.28 €/L (soit 194.80 € si 660 L) Pour 7 levés	(279.50 € si 660 L)			
Résidence secondaire	29 €	7.50 €	4 €	19 €	59.50 €	62.14 €	-4,8%	
Entreprises (par site collecté) Avec bac pucé	14 €	7.50€	4 €	0,28 €/L pour 7 levés	si 140L : 60 € si 240L : 91.50 € si 360L : 124.50 € Si 660 L : 207 €	De 45.97 € à 94.88 € 94.88 € 125.87 €	-3,6% -2,7%	
Sans bac pucé	14 €	7.50€	4 €		25.50 €	26.71 €	-4,5 %	
Bailleurs (par site collecté) Avec bac collectif	Selon nombre et composition des foyers de l'immeuble 0.28 €/L pour 7 levés							
Avec bac individuel Avec sacs prépayés	Comme pour les foyers selon le nombre de personne pour 7 levés							
Collectivités par équipement collecté avec bac pucé	7.50 €	7.50 €	4 €	Pour 2 levés : Si 140 L : 12 € Si 240 L : 20 € Si 360 L : 30 € Si 660 L : 56 €	Si 140L : 31 € si 240 L : 39 € si 360 L : 49€ Si 660 L : 75 €			
sans bac pucé	7.50 €	7.50 €	4 €		19 €			

Part Variable

Selon levées supplémentaires par bac pucé, ou l'achat de sacs prépayés supplémentaires au forfait établi pour le second semestre 2020

- Pour les foyers, les entreprises, et les bailleurs

	Tarifs selon volume des bacs pucés ou équivalence sacs prépayés			
	140 L	240 L	340 L	660 L
De la 8 ^{ème} à la 13 ^{ème} levées	2.5 €/levée	4.3 €/levée	6.4 €/levée	11.80 €/levée
De la 14 ^{ème} à la 26 ^{ème} levées	4 €/levée	6.8 €/levée	10.30 €/levée	18.90 €/levée

- Pour les collectivités pour le second semestre

	Tarifs selon volume des bacs pucés ou équivalence sacs prépayés			
	140 L	240 L	340 L	660 L
De la 3 ^{ème} à la 13 ^{ème} levés	2.5 €/levée	4.3 €/levée	6.4 €/levée	11.80 €/levée

Pas de facturation des levées au-delà de la 13^{ème} levée pour les collectivités.

2 exemples pour mieux comprendre :

* Un foyer de 2 personnes ayant fait 7 levées au 2nd semestre, paiera :

1^{er} semestre : 82, 50 € : ensembles des 4 taxes

2nd semestre : 82, 50 € : les 4 taxes et pas de levée supplémentaires

Soit 165 € en 2020 . La facture était de 175 € en 2019

* Un foyer de 3 personnes ayant fait 10 levées au 2nd semestre, paiera :

1^{er} semestre : 121, 50 € : les 4 taxes

2nd semestre : 121, 50 € les 4 taxes

+ 3 levées suppl : 7, 50 € : 3 x 2,50 (tarif pour un bac de 140 l)

Soit 250, 50 € en 2020. La facture était de 258 € en 2019.